



Rue Haute 20, Case postale 64  
2013 Colombier

## **Rapport d'information du Conseil communal au Conseil général relatif au bilan de la législature 2016-2020**

Monsieur le Président,  
Mesdames les conseillères générales,  
Messieurs les conseillers généraux,

Suite au rapport de politique générale du Conseil communal, traité en séance du 6 septembre 2018, nous vous transmettons le présent bilan de législature, abordant les points principaux traités par l'Exécutif durant ces quatre dernières années.

A l'instar du rapport de politique générale, la conception d'un tel bilan n'est pas ordonnée par le règlement général de commune. Toutefois, comme pour le rapport précité, le Conseil communal a souhaité travailler en toute transparence et rendre des comptes à votre Autorité au terme du mandat que vous lui avez confié.

Le présent bilan de législature ne reprendra pas les intentions politiques et les visions contenues dans le rapport de politique générale, auquel nous renvoyons volontiers le lecteur pour le détail. Il s'agit ainsi du premier bilan de législature de la commune de Milvignes.

### **Accords de positionnement stratégique, une ambition régionale**

Au début de la législature, le Conseil communal a pris une part active dans la conception des accords de positionnements stratégiques régionaux, avec les collèges des autres exécutifs communaux du littoral neuchâtelois.

Les accords, signés en 2017 contiennent les « lignes de force » de notre région, que le Conseil communal de Milvignes a dessinées avec les exécutifs des autres communes du littoral et qu'il s'est engagé à mettre en œuvre dans sa politique publique, dans un esprit de collaboration pour une région au développement cohérent et harmonisé.

Ils proposent de s'engager pour la qualité de vie au sein de la Région Neuchâtel Littoral issue notamment de la trilogie lac –vignoble –forêts, pour son dynamisme, notamment culturel, et pour profiter du fait que la région accueille la capitale cantonale et le siège de plusieurs hautes écoles, instituts de recherche et entreprises innovantes. Ainsi, l'accord publié porte sur cinq objectifs de développement :

1. Renforcer la qualité de vie et l'attractivité résidentielle et touristique
2. Soutenir l'écosystème d'innovation
3. Développer les capacités d'accueil des entreprises et activités économiques, notamment dans les pôles de développement
4. Développer le concept multidisciplinaire de « smart région »
5. Construire la région Neuchâtel littoral.

## Axes de politique générale pour la Commune de Milvignes

Dans son [rapport de politique générale](#), le Conseil communal a souhaité axer sa politique sur sept dimensions, en considérant que les intentions se croisaient et définissaient le guidage de son travail de gestion des affaires publiques.

Certaines dimensions avaient une tournure très concrète avec des mesures spécifiques. D'autres étaient en revanche plus générales et définissaient des concepts que le Conseil communal a choisi d'utiliser comme guides dans ses décisions.

1. Poursuivre la création d'une administration communale efficiente
2. Développer la cohésion sociale, le vivre ensemble, les activités communautaires
3. Maîtriser l'occupation du territoire
4. Favoriser la mixité entre les domaines économiques et résidentiels
5. Maîtriser les finances publiques
6. Développer des centres villageois attractifs et animés en prenant en compte les spécificités de chaque village
7. Envisager le rapprochement avec des communes voisines

Les sept axes présentés étaient développés en objectifs, mesures et actions spécifiques. Ils constituaient le cœur du rapport de politique générale du Conseil communal et la feuille de route politique de la législature.

## Réalisations

Le Conseil communal présente dans le bilan ci-dessous les actions menées et en cours pour chacun des axes fixés en 2018.

1. Poursuivre la création d'une administration communale efficiente

L'administration communale compte sur un fonctionnement organisé et clair. Chaque collaborateur peut utiliser l'intranet communal. Sur ce support, le fonctionnement de l'administration est publié et révisé régulièrement. Il est structuré de manière précise permettant une « gestion d'entreprise publique » documentée et transparente.

Un document baptisé « missions des services » décrit ce que chaque service réalise pour les citoyen.ne.s. Sur cette base essentielle, un organigramme fixe l'organisation des services, des cahiers des charges fixent les responsabilités et des guides et directives décrivent les conditions et les processus de travail.

Cette base essentielle est en place depuis le début de l'année 2019 et permet au Conseil communal de piloter l'administration de manière adéquate et aux services et collaborateurs de connaître dans le détail leurs conditions de travail.

La révision du site internet pour en faire une plateforme cohérente d'informations et de traitement des demandes et la révision des évaluations de fonctions, toutes deux en cours en fin de législature sont les prochaines étapes de ce domaine.

Les usagers des différents services ont également vu les prestations se professionnaliser. Les autorités sont passées à la plateforme Echo, les usagers du parascolaire sont passés à la gestion informatique de leurs inscriptions et plusieurs prestations ont été digitalisées (objets trouvés, réservations, demandes d'organisateur de manifestations, etc.).

Finalement, le fonctionnement clarifié des services a permis de rendre plus autonome chaque responsable et de faire renoncer le Conseil communal à la conduite opérationnelle des services. Ce fonctionnement, effet positif de l'augmentation de la taille de l'institution

consécutives à la fusion des trois communes, permet à l'autorité exécutive d'envisager une vision plus politique et à plus long terme que la gestion quotidienne des services.

Les mesures et les actions décrites dans le rapport de politique générale ont toutes été réalisées, à l'exception du processus de communication externe et de la révision du site internet, dont la réalisation est encore en cours et a été repoussée par les urgences à traiter en 2020, durant la crise sanitaire.

## 2. Développer la cohésion sociale, le vivre ensemble, les activités communautaires

Conformément à l'objectif fixé, la Commune protège aujourd'hui efficacement la qualité de vie et promeut les actions permettant les rencontres et les événements en commun dans les villages.

Le Conseil communal a œuvré pour l'installation d'un marché dans le village de Colombier et s'est investi dans la protection des fêtes villageoises et a permis la création et le soutien à nombreuses manifestations sur son territoire, par un soutien financier et logistique aux sociétés organisatrices. Il a notamment choisi d'autoriser des événements qui pouvaient éventuellement heurter une partie des citoyen.ne.s, préférant laisser leur chance à des organisateurs afin de respecter le sens de cet objectif.

L'exécutif a également pris à sa charge l'organisation de plusieurs rencontres novatrices. En soutenant la fête de la Grande Sagneule, en créant un nouveau type de spectacle lors du Boom à Bôle, en organisant la journée de l'eau, il a engagé plusieurs rencontres inclusives et destinées à l'ensemble de la population.

Il a également soutenu toutes les intentions des associations, facilitant toutes les démarches de mise sur pied de rencontres communautaires développées par elles en limitant les embûches. Le personnel et les moyens communaux ont été mis en œuvre à chaque opportunité pour permettre la tenue des événements.

Aux commandes du Théâtre de Colombier, le Conseil communal relève que le rythme de croisière des saisons au programme de qualité a marqué l'essentiel de la législature, jusqu'à la crise sanitaire de 2020 qui a supprimé la saison culturelle et interrompu les projets de développement. Cette même année, l'Exécutif a obtenu la création d'un poste de délégué.e culturel.le communal.e. L'arrivée d'un.e collaborateur.trice à cette fonction permet d'augurer de nouvelles réalisations pour les années à venir.

Fort de ses structures d'accueil pour les enfants sur son territoire et conscient de l'importance de la jeunesse communale, le service de l'enfance a été restructuré avec l'engagement d'une personne à sa tête, dont les missions seront orientées vers la coordination des acteurs et la conduite de projets visant l'éducation, la socialisation, la protection des enfants et des jeunes

Parmi les mesures envisagées dans le rapport de politique générale, l'Exécutif a encore conduit les travaux sur les infrastructures en suivant l'objectif de cohésion sociale et de développement du vivre ensemble. Il s'est notamment matérialisé lors des transformations de la route cantonale Auvernier-Peseux et de l'entretien ou la création des abribus.

En inaugurant le bâtiment des Missions à Auvernier, le Conseil communal a créé un premier projet d'appartements avec encadrement qui connaît un succès confirmé.

A l'initiative d'un groupe de citoyen.ne.s, le projet «MilvignesMobilise: unir durablement ses trois cœurs » a obtenu un soutien financier important de la Confédération qui l'a reconnu comme « projet-modèle » dans le développement urbanistique et communautaire. Le principal objectif de ce projet est d'opérer un changement effectif des comportements de mobilité vers la réduction de l'utilisation de la voiture pour les déplacements de courte distance. Cette démarche participative sera mise en œuvre en amont de la révision du futur plan d'aménagement local (PAL).

Finalement, la cohésion sociale et le vivre ensemble ont été l'objet de la défense rigoureuse des offices de poste de Bôle et d'Auvernier, pour lequel le Conseil communal a réalisé l'engagement le plus consistant de la région.

Durant la crise sanitaire de 2020, l'Exécutif a encore créé un dispositif de bons à la consommation et de soutien aux commerces et établissements publics locaux exprimant ainsi sa volonté de considérer les acteurs économiques comme des éléments centraux du vivre ensemble.

Les mesures et les actions décrites dans le rapport de politique générale ont été pour la plupart réalisées. Une partie d'entre elles sont encore en cours, ne pouvant être réalisées dans un horizon bref. Ainsi, le développement du potentiel culturel a fait l'objet d'une proposition – validée par le législatif – de création d'un poste de délégué culturel et la révision du stationnement de véhicules aux centres des villages est installée dans la démarche de révision des mobilités entamées en 2018 par le Conseil communal.

### 3. Maîtriser l'occupation du territoire

L'objectif « protéger les espaces verts, maîtriser le développement du bâti public et privé et densifier les centres en accord avec les développements régionaux » a été l'objet de toutes les attentions dans le projet du plan d'aménagement local (PAL), projet initié peu après le début de la législature, accepté par le vote d'un crédit en juin 2020 et dont la réalisation va s'étendre sur la prochaine législature.

C'est en effet un véritable nouveau projet de société qui sera établi pour Milvignes pour les vingt prochaines années. Les trois plans d'aménagement locaux existants seront intégrés et les règlements d'aménagement et des constructions de nos trois anciennes communes rassemblés sous un seul toit. Cette intégration, et l'harmonisation en résultant, faciliteront à l'avenir le traitement des dossiers de constructions.

Dans le cadre de la révision du PAL, nous pourrons tenir compte des modes de vie actuels et des changements dans la société et dans notre environnement. Il s'agit véritablement d'une occasion unique pour la commune de Milvignes de valoriser ses qualités et ses atouts, d'anticiper les besoins et de se doter de conditions-cadre propices à son développement futur.

Une vaste étude a été commandée à une entreprise spécialisée sur l'entretien du patrimoine permettant la fixation d'un plan stratégique comprenant l'ensemble du patrimoine bâti, duquel découlent les priorités pour l'entretien et les rénovations réalisés chaque année.

Les mesures et les actions décrites dans le rapport de politique générale sont en cours de réalisation, car visant des objectifs inscrits dans la durée. La réalisation du nouveau PAL marquera leur aboutissement.

#### 4. Favoriser la mixité entre les domaines économiques et résidentiels

Le Conseil communal a créé, dès 2018 le Forum économique de Milvignes. Cette rencontre annuelle, soutenue par l'invitation périodique des acteurs économiques à des événements informels permettant les échanges et le développement de collaborations et d'actions conjointes de promotion fonctionne aujourd'hui de manière satisfaisante.

Ainsi, les acteurs contactés notamment au moment de la défense des offices de poste par la population ont-ils répondu présents en participant à une rencontre urgente et en fédérant leurs efforts pour soutenir le Conseil communal.

Au moment de la création des dispositifs de promotion, les entreprises et sociétés participent également aux actions du Conseil communal, qu'il s'agisse de la création de supports de communication permettant la promotion de leurs activités (calendrier, brochure, bons de consommations, etc.) ou de la préparation de la partie économique du support internet communal.

La collaboration entre les autorités et le tissu économique local est bonne. Les projets de développements des entreprises sont communiqués à l'Exécutif et la confiance entre ces acteurs et le Conseil communal est élevée.

Cette bonne collaboration a été utile pour le développement d'un projet rapide de soutien à l'économie de proximité durant la crise sanitaire de 2020.

Afin de protéger son attractivité résidentielle, le Conseil communal met à disposition des familles des places d'accueil pour les enfants dont le nombre dépasse les taux d'incitations cantonaux et qui a été renforcée par la création de 58 nouvelles places d'accueil dans les structures parascolaires, réparties dans les sites des trois villages. Cette dotation importante répond aux besoins des parents de trouver un équilibre vie privée-vie professionnelle. En outre, un concept d'intégration dans les structures des enfants à besoins éducatifs particuliers a été créé et permet d'inclure l'ensemble des jeunes citoyen.ne.s dans les dispositifs d'accueil extra-familial de la commune.

Même si elle n'est pas due aux efforts du Conseil communal, la tenue régulière de marchés des commerçants, de nocturnes, d'actions de promotion et d'événements par les sociétés et commerces des villages indiquent une vitalité importante malgré les difficultés inhérentes à une activité économique de proximité. Ces efforts sont d'autant plus remarquables qu'Auvernier, Colombier et Bôle sont voisins de la Ville de Neuchâtel et situés à courte distance de ses centres commerciaux.

Finalement, le Conseil communal a conduit de nombreux projets d'entretien et de développement d'infrastructures publiques garantissant une bonne qualité de vie et une attractivité résidentielle et économique dans de nombreux endroits de nos villages. Parmi les nombreux projets réalisés, mentionnons la remise aux normes de l'éclairage public, les modifications législatives liées à l'approvisionnement en eau et en électricité, la réalisation d'un plan directeur d'alimentation en eau et les assainissements d'infrastructures routières ainsi que des réseaux souterrains.

Les mesures et les actions décrites dans le rapport de politique générale ont été pour la plupart réalisées. Une partie d'entre elles sont encore en cours. Plusieurs aboutiront lors de la publication du nouveau site internet communal.

## 5. Maîtriser les finances publiques

Le Conseil communal a indiqué dans son rapport de politique générale qu'il souhaitait « protéger l'effort public en maîtrisant la charge fiscale, l'évolution des taxes, en contrôlant les charges et en élaborant une politique d'investissements priorisée.

Cet objectif est atteint. Les charges sont maîtrisées et les recettes sont correctement anticipées. Le Conseil communal a participé très activement à la conception d'une nouvelle péréquation intercommunale, mise en œuvre au 1<sup>er</sup> janvier 2020.

Les propositions du Conseil communal dans le domaine financier ont été comprises et suivies très majoritairement par la Commission financière et le Conseil général. L'accord sur les options relatives aux processus budgétaires et comptables a été souvent très large à travers les groupes, y compris lorsqu'il s'est agi de faire des choix sur l'anticipation des recettes fiscales et les préparations de prélèvements ou d'attribution à la réserve conjoncturelle.

Les planifications d'investissements ont fait l'objet de nombreux efforts et ont abouti sur la publication d'un plan d'anticipation des développements et des entretiens du patrimoine. Le Conseil communal a œuvré à une analyse permanente de l'utilisation de la planification et de sa mise en regard des entretiens urgents et des opportunités de réviser la priorisation en fonction des travaux d'autres institutions ou entreprises.

Durant la législature, le Conseil communal a encore analysé l'état de sa dette avec un prestataire externe et installé un système de contrôle interne.

Finalement, le processus budgétaire et l'établissement des tableaux de bord financiers ont été progressivement « digérés » par l'administration, par la commission financière et par les conseillers généraux. L'appropriation des documents et du modèle comptable harmonisé MCH 2 est terminée et la transparence que permet leur publication annuelle est satisfaisante.

Les mesures et les actions décrites dans le rapport de politique générale ont été réalisées dans ce domaine. La conduite d'une politique financière sereine et d'une gestion prudente des finances publiques est atteinte.

## 6. Développer des centres villageois attractifs et animés en prenant en compte les spécificités de chaque village

Cet axe de politique générale a conduit le Conseil communal à protéger les initiatives locales et à s'engager lorsqu'il était possible dans la collaboration et la mise à disposition de ses services.

Des zones de rencontre (20km/h) ont été créées dans le centre de nos trois villages. A Auvernier, la mise en place progressive de barriques initiée par les commerçants permet une réalisation très satisfaisante de la zone de rencontre. A Colombier, la zone de rencontre a permis la mise en sens unique de la rue du Château après consultation auprès des commerçants. Toutefois, cette zone pourra subir encore d'autres aménagements dans le cadre de l'assainissement des infrastructures souterraines. L'étude des mobilités permettra aussi d'envisager des suppressions de place de parc laissant un espace réel et convivial digne d'une vraie zone de rencontre. A Bôle, la vitesse au centre du village a aussi été mise à 20km/h permettant la création d'une zone de rencontre. Ici aussi, plusieurs projets sont planifiés : l'assainissement des infrastructures souterraines est prévue à moyen terme. La réfection du pont Bois-Coinchiez à court terme (décembre 2020 – novembre 2021) et le résultat de l'étude

des mobilités permettront de revoir le concept de stationnement et de circulation dans ce secteur tout en devant respecter les contraintes liées au passage obligatoire de véhicules lourds.

Les mesures et les actions décrites dans le rapport de politique générale ont été en partie réalisées, mais l'attractivité et l'animation de chaque centre de village seront améliorées au fur et à mesure de la réalisation des travaux prévus.

#### 7. Envisager le rapprochement avec des communes voisines

En s'engageant résolument dans la création d'un projet de fusion avec les communes voisines à proposer à la population qui évite à la fois la précipitation et la définition floue, le Conseil communal a participé à la création d'un groupe d'accompagnement qui recueille actuellement les faveurs des législatifs des trois communes de Cortaillod, Boudry et Milvignes.

Ce projet est sur des rails prometteurs, le calendrier d'intention étant partagé entre les trois communes, une fusion proposée aux citoyens courant 2022 ou 2023 est un objectif réaliste. Le Conseil communal a travaillé en bonne entente avec le législatif sur ce sujet, en renseignant régulièrement sur l'avancée des projets et en sollicitant son soutien lors des étapes clés.

Le projet, tel qu'il est conduit, permet d'envisager la création d'une proposition mesurée, qui présentera aux citoyens les risques et les opportunités d'une nouvelle fusion et d'éviter un déchirement de la population sur des positions tranchées et sans référence.

Les mesures et les actions décrites dans le rapport de politique générale ont été réalisées.

### **Autres projets réalisés durant la législature, qui ne sont pas articulés sur les sept axes du rapport de politique générale**

La politique communale évolue, des projets sont abandonnés et d'autres deviennent urgents, au gré des priorités et parfois même, de l'actualité ou de l'évolution des intentions de la population. Il arrive également que des décisions fédérales ou cantonales imposent de bouleverser l'agenda des projets, comme ce fut le cas durant cette législature pour l'entretien important réalisé sur la route cantonale Auvernier-Peseux.

Le rapport de politique générale permet de réduire une conduite exécutive exclusivement basée sur ces opportunités et qui ne ferait que traiter les urgences ou résoudre des problèmes

Ainsi, certains projets se sont insérés dans un des axes politiques définis par le Conseil communal, confirmant son guidage basé sur des intentions et des visions pour la collectivité (à l'image de la promotion économique locale consécutive à la crise sanitaire, qui a été conçue en s'appuyant sur les projets de cohésion sociale et d'équilibre économie-résidentiel définis par le Conseil plutôt qu'en partant d'une feuille blanche au niveau des intentions). D'autres néanmoins sont apparus durant la législature et méritent d'être considérés de manière séparées à la fin du présent bilan.

Il en va ainsi de la sécurité, qui ne figurait pas comme axe politique à proprement parlé et qui n'a pourtant pas été laissée de côté.

Le Conseil communal a ainsi mandaté un prestataire pour l'élaboration d'un plan des mobilités incluant celle des piétons, des cyclistes et des automobilistes. Cette étude permettra aux futures autorités d'avoir une feuille de route et de planifier ainsi les changements futurs. Elle

peut s'inscrire dans le cadre du troisième axe « maîtriser l'occupation du territoire » et pourra le compléter de manière judicieuse.

L'activité du Conseil communal dans les syndicats intercommunaux lui a permis de participer à la conduite des projets de développement d'infrastructures importants, comme la rénovation du bâtiment de Longueville, géré par le Cercle scolaire ou de la station d'épuration, sous la conduite des syndicats dédiés.

### **Gestion de la crise sanitaire CoVid19**

Depuis le début de l'année 2020, le Conseil communal a consacré une partie de son temps à la gestion de la crise sanitaire provoquée par la pandémie de Covid-19. Il a ainsi conduit, en collège soudé et efficace, la réduction des prestations publiques, la fermeture puis la réouverture des services, des écoles, des structures d'accueil, des lieux publics, des places de jeux et espaces de détente et la coordination avec les entités partenaires. Il a travaillé au soutien aux plus vulnérables, créé et mis en œuvre des dispositifs pour la gestion des conditions de travail des collaborateurs, le soutien aux personnes isolées et l'accueil d'urgence des enfants du personnel de la santé. Dès le début de la période de confinement, le Conseil communal de Milvignes a pris des mesures claires, pragmatiques et documentées, qui ont souvent été reprises par les communes voisines ou par l'organe de conduite régional de gestion de la crise.

La législature a été prolongée de six mois suite à cette crise, conduisant l'exécutif à organiser des élections communales, un processus budgétaire avec des autorités sortantes et un processus de transition inhabituels. Notons encore que deux membres de l'Exécutif ont renoncé à leur mandat en mars et en juin 2020 et que deux nouveaux Conseillers communaux ont ainsi rejoint l'équipe durant la gestion de cette période particulière.

### **Conclusion**

Au terme d'une législature, allongée de six mois suite à la crise sanitaire, le Conseil communal remet au Conseil général le présent bilan avec le sentiment du devoir accompli. Il confie au nouveau collège élu une commune sereine et saine, qui compte sur une organisation et des compétences qui permettent de développer des projets et qui ont démontré leur capacité à fonctionner en cas de crise majeure.

Le Conseil communal remercie le Conseil général pour sa confiance tout au long de ces quatre années. Il adresse notamment une reconnaissance particulière aux membres du législatif qui ont pris des rôles actifs dans le bureau du Conseil général, les bureaux des commissions et les syndicats et groupements intercommunaux, pour avoir su guider les travaux de notre commune avec engagement et bienveillance.

Pour conclure, le Conseil communal transmet l'expression de sa sincère gratitude au personnel communal qui maîtrise parfaitement l'exercice de l'action publique et qui permet aux citoyen.ne.s de notre commune de compter sur des services de plus en plus performants, au fonctionnement optimisé grâce à une bonne organisation, un engagement professionnel et un encadrement sérieux.

Le Conseil communal